

# LE MADAWASKA

—C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.— J. Novicow.

—Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.— Jean Dorat.

J. G. BOUCHER, éditeur-proprétaire

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

Rédigé en collaboration

## A qui Appartient la Mission d'Eduquer la Jeunesse ?

Notre Saint Père le Pape répond à cette question dans une encyclique sur l'éducation chrétienne de la jeunesse. — Nécessité pour les parents de connaître leurs devoirs sur cet important sujet. — Il appartient à notre classe instruite de faire l'éducation du peuple. — L'attitude de nos députés.

### LA FAMILLE — L'ETAT — L'EGLISE

Dans des articles précédents, un de nos collaborateurs nous a expliqué pourquoi nos enfants ne connaissent pas la langue française, leur langue maternelle, à la sortie des écoles publiques.

L'institutrice, dans la majorité des cas, ne peut enseigner un sujet qu'elle ne connaît pas; le programme scolaire tel que tracé par l'Etat est impropre à un enseignement efficace du français; enfin, au sein de plusieurs familles on ne réalise pas du tout ou insuffisamment l'importance de bien connaître sa propre langue; dans maintes familles, malheureusement, on s'intéresse si peu au genre d'éducation que reçoivent les enfants, en autant qu'ils vont à l'école, on ignore tellement ses propres devoirs envers la formation intellectuelle et morale des enfants, qu'on prend à partie ceux qui cherchent à réveiller l'opinion publique sur un état de chose des plus néfastes pour notre avenir national.

Prenant cette dernière raison en considération, et comprenant que nombre de pères et mères de familles ignorent certains de leurs devoirs à ce sujet, nous croyons opportun de faire suivre cette série d'articles par une reproduction de certains passages de l'encyclique récente de Sa Sainteté Pie XI sur la mission d'éduquer la jeunesse:

"L'éducation, dit le Pape, est une oeuvre essentiellement sociale. Trois sociétés nécessaires au sein desquelles l'homme naît et doit croître: la famille et la société civile qui sont d'ordre naturel, l'Eglise qui est d'ordre surnaturel.

L'Eglise en premier lieu. Elle a un double titre d'ordre surnaturel à exercer cette mission: la parole du Christ qui lui en a donné le mandat et la magistrature: "Allez, enseignez toutes les nations", et la maternité spirituelle qui lui a été conférée, parce qu'elle engendre, alimente, forme les âmes à la vie de la grâce. C'est donc de plein droit et avec une totale indépendance qu'elle s'occupe de l'éducation et en prend tous les moyens, l'éducation physique y comprise.

Cela sans préjudice pour l'Etat, car l'Eglise ne s'oppose point à ce que, en chaque nation, ses écoles et autres institutions d'éducation se conforment aux dispositions de l'autorité civile et elle est toujours disposée à s'entendre avec celle-ci pour régler dans un commun accord, le cas échéant, les difficultés éventuelles. La mission éducative de l'Eglise s'étend à toutes les nations pour ses fils d'abord, mais pour les non-fidèles aussi, comme on le voit par les milliers d'écoles fondées par ses missionnaires en des régions non encore chrétiennes.

Cette action éducative de l'Eglise n'est pas en opposition avec les droits de la famille, ni avec ceux de l'Etat ni ceux des individus; sa culture est conforme aux exigences de notre temps.

Elle ne s'oppose pas aux droits de famille. Comme l'Eglise dans l'ordre surnaturel, la famille produit la vie dans l'ordre naturel; elle est donc chargée par Dieu de développer la vie par l'éducation; elle reçoit avec ce devoir un droit qui est antérieur à tout droit de la société civile et donc de l'Etat. Prétendre que l'enfant appartient à l'Etat, c'est se mettre en contradiction avec le sens commun du genre humain.

Ce droit de la famille est, au contraire, reconnu juridiquement par les nations qui entendent respecter le droit naturel dans les institutions publiques. Ainsi la Cour suprême des Etats-Unis déclarait-elle, en 1925 que l'Etat n'avait point le droit de contraindre toute la jeunesse à recevoir uniformément l'instruction dans les écoles officielles précisément parce que l'enfant n'est point créature de l'Etat et que sa formation incombe à ses parents.

La primauté de l'Eglise et de la famille en matière d'éducation ne cause non plus aucun dommage à l'Etat. Le rôle de l'Etat est différent du leur.

L'Etat n'a aucun genre de paternité sur l'enfant. Il a mission de promouvoir le bien commun temporel, et en conséquence d'assurer aux familles, la paix et la sécurité dans l'exercice de leurs droits, de protéger ces droits antérieurs aux siens et, du même coup, de respecter le droit de l'Eglise sur l'éducation chrétienne. Il lui appartient de protéger le droit des enfants eux-mêmes, quand les parents, physiquement ou moralement font défaut; mais c'est pour suppléer aux parents, non pour les remplacer.

Sa tâche est de promouvoir l'éducation et l'instruction de la jeunesse, en favorisant et aidant les initiatives de l'Eglise et de la famille et de compléter celles-ci par ses propres écoles.

Il peut exiger que tous les citoyens aient une certaine connaissance de leurs droits civils et nationaux et un certain degré de culture intellectuelle, morale et physique, correspondant aux conditions de notre temps. Mais point de monopole contraignant les familles à envoyer leurs enfants aux écoles de l'Etat qui seraient contrairement aux exigences de la conscience chrétienne, ou même simplement à leur légitimes préférences.

L'Etat a le droit néanmoins, de se réserver la fondation et la direction des écoles préparatoires à ses propres services publics, notamment à la milice "pourvu qu'il ait soin de ne point léser les droits de l'Eglise et de la famille."

"Il n'est pas inutile de répéter ici cet avertissement, parce que, de nos jours — où va se répandant un nationalisme aussi exagéré et faux qu'ennemi de la vraie paix et de la prospérité — on a coutume d'exercer les justes limites, en organisant militairement l'éducation physique des jeunes gens et parfois aussi des jeunes filles contre la nature même des choses humaines, souvent aussi, le dimanche, en envahissant outre mesure le temps qui doit être consacré aux devoirs religieux et au sanctuaire de la vie familiale."

Le Pape ne blâme point cependant ce qu'il peut y avoir de bon dans l'esprit de discipline et de légitime hardiesse en ces méthodes, mais seulement l'esprit de violence et d'exaltation de l'athlétisme qui, même aux temps patiens, marqua la dégénérescence de la vraie éducation physique.

C'est, du reste à l'Etat que, d'une façon générale, revient l'éducation civique qui, dans sa large sphère embrasse presque toute l'action de l'Etat pour le bien commun. Au surplus, en cette matière de

G. N. TRICOCHÉ

### VARIETES

#### Un Grand Artiste Oublié: Daniel Vierge

Ce nom ne dit sans doute rien à la majorité des lecteurs, non seulement Canadiens, mais même parisiens. Personnellement, nous serions dans la même catégorie d'oubliés, si nous n'avions été parmi les fervents admirateurs du "Monde Illustré", dans notre jeunesse, à une époque où Vierge faisait paraître dans ce périodique des dessins profondément attachants par leur fini et leur ampleur magistrale. C'est lui qui remit en vogue la gravure sur bois, laquelle, à la mort de l'artiste, par la perte de nouveau du terrain, pour se ressaisir ces dernières années, se maintenant elle fait d'orechefe fureur. Espagnol, mais faisant de Paris sa deuxième patrie, Vierge sut conquérir Victor Hugo et le grand historien Michelet, dont il illustra les oeuvres avec un rare bonheur. Pour les lettrés, son nom reste lié d'une façon immuable à ceux du créateur des "Travailleurs de la mer", et de l'auteur de "L'Histoire de

France et de la Révolution". Une grande partie de la popularité de ces ouvrages classiques est due au bruit de Vierge; mais qui s'en doute aujourd'hui? Toutefois, il a un autre titre à l'admiration: car c'est un martyr de l'art. En 1894, dans la plénitude de l'âge et du talent, il est frappé de paralysie. Cependant, comme on l'a si bien dit, dans le naufrage de son cerveau, il reste une case intacte: celle du dessin. Il ne sait plus lire, ni écrire; il a oublié comment signer son nom; mais, avec une patience et une ténacité indomptable, il exerce sa main gauche, à dessiner, et, comme par prodige, il arrive, après trois ans de rééducation artistique, à exécuter les mêmes chefs d'oeuvre qu'au paravant. On le couvre alors d'honneurs... tardifs; toutefois son triomphe, sans signification pour lui, n'est qu'éphémère, car une seconde attaque l'emporte en 1904.

George Nestler Tricoché.

### LES FAITS SOUS LA LOUPE

Johnny Johnstone, célèbre paysagiste canadien, vient de mourir dans la pauvreté, à Cuba.

Il eut le sort de tous les artistes.

Cependant ses amis et admirateurs pensent à lui... après sa mort. Ils ont souscrit la modique somme de \$300,000 pour payer les funérailles.

Henry Ford vient d'annoncer qu'il va consacrer cent millions de dollars à l'éducation.

Voilà qui est mieux que de dépenser des millions pour la prohibition.

Le grand bruit ne conduit pas toujours au succès.

L'enquête a eu lieu... elle a révélé que le caillou ne pesait que cinq livres.

Lorsqu'il s'agit de cailloux, le rédacteur nous avoue qu'il manque du sens des proportions.

Il préfère posséder le sens de la responsabilité.

Dans les affaires publiques, c'est plus pratique.

L'enquête n'a guère révélé autre chose.

Au moment où elle allait prendre un tournant pratique, on a proposé qu'elle soit close.

On nous assure que les enquêtes vont devenir à la mode.

L'éducation où l'Etat se rencontre avec l'Eglise il y a lieu d'appliquer une doctrine générale sur une constitution chrétienne des Etats, si magistralement exposée par Léon XIII. "Tout ce qui dans les choses humaines se rapporte au salut des âmes est du ressort de l'Eglise; tout ce qui rentre dans l'ordre civil et politique est soumis à l'autorité de l'Etat. Jésus-Christ ayant ordonné de donner à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu."

Il appartient à notre classe instruite, à notre clergé, à nos hommes de professions, à tous ceux qui ont une certaine influence dans le milieu où ils vivent d'éclairer le peuple, de lui faire réaliser l'importance d'un enseignement chrétien, la nécessité des connaissances de la langue française, de dire et répéter souvent que notre système scolaire ne nous donne pas justice, qu'il déforme notre jeunesse au lieu de la former.

Lorsque le peuple aura compris les dangers qui se dressent devant nos enfants, lorsque les acadiens connaîtront la situation sous son vrai jour, ils pourront dire aux candidats qui sollicitent leurs votes comme représentants à la Législature: nous voulons, non pas des politiciens de coulisses, non pas des machines à voter comme nous en comptons malheureusement trop de nos jours, mais des députés qui sauront à la façon de M<sup>re</sup> Laverge faire primer les intérêts de la race à ceux des partis.

Comme nous écrivait un bon curé acadien, ces jours derniers, n'est-ce pas une flagrante lâcheté de la part de nos députés français et de certains de nos hommes de professions de ne pas mettre de côté, au moins pour régler une question aussi vitale que celle de l'enseignement de notre langue dans nos écoles primaires, les intérêts personnels et les ambitions politiques pour former un groupe solide?

Nous le répétons pour la vingtième fois, nous manquons d'organisation: notre jeunesse est laissée à elle-même, les adultes sont abandonnés à leurs occupations personnelles.

Chez nous les énergies latentes sont nombreuses qui attendent l'occasion de se faire valoir. Le patriotisme couve dans le coeur de notre population et attend l'heure de l'action. Nous manquons de chefs et nous manquons de champ d'entraînement pour en former.

Gaspard BOUCHER

### NOTRE COURRIER

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

N. de la R. — La lettre suivante nous a été adressée sans aucune intention de publicité. Nous avons cru bon, cependant, d'en faire connaître la teneur à nos lecteurs, car elle contient des idées justes et à propos.

Nous prions l'auteur de nous pardonner cette indiscretion qui n'a pour but que de travailler au réveil de l'opinion publique.

M. J. G. Boucher, éditeur du "Madawaska" Edmundston, N.-B.

Cher monsieur: —

Je me permets de venir vous féliciter et de tout coeur des admirables articles de C. O. Point que vous êtes en frais de publier. Je n'en questionne pas la paternité, mais je dirai que je les admire, parce qu'ils sont francs et vrais, écrits par quelqu'un qui connaît parfaitement le "rouge de notre système éducationnel", qui comprend aussi combien est petite la part de français que veut nous accorder le bureau d'Education ou notre gouvernement, ce qui est la même chose.

Tout de même, en attendant meilleur, car il faut toujours vivre d'espérance, n'est-ce pas une flagrante lâcheté de la part de nos députés français et hommes de professions, de ne pas mettre de côté, au moins pour régler une question aussi vitale que celle de l'enseignement de notre langue dans nos écoles primaires, mettre de côté, disje, la politique et créer un parti central, si vous voulez, tout comme en Allemagne et en Belgique? Tous les Acadiens d'un côté, pas de gouvernement qui puisse tenir.

Mais, je le sais trop, ce n'est pas avec des mots et des échecs faibles comme ceux qui, en ce côté, nous ont députés français, qu'on est capable de quoi que ce soit en notre propre faveur. Cependant, de tels articles sont propres à réveiller les consciences, à faire honte au moins à ceux qui, par leur profession sociale et politique, pourraient si bien nous aider, s'ils en prenaient le courage.

Une chose qui pourrait et devrait se faire, en général, là où l'école est essentiellement française, et sans préjudice à personne, ce serait de profiter de la tolérance qu'on nous accorde en la matière et faire du français, beaucoup de français dans nos écoles. Qui empêche les institutrices d'être patriotes et françaises discrètement? J'ai connu, dans une paroisse mienne, autrefois, un instituteur qui ne s'aignait pas, lui, d'enseigner sa langue à ses élèves avec grand dévouement; si bien que, après quatre et cinq ans d'école, ses élèves écrivaient très bien leur français; et ils n'avaient rien négligé de leur anglais. Voilà ce qui s'appelle interpréter, si vous voulez; l'esprit de la loi. Ce monsieur, patriote, a enseigné de la sorte pendant 32 ans, toujours avec la même méthode, le même patriotisme et le même succès.

Oh! si nous en avions encore de ces hommes et filles courageux et au coeur bien français, s'intéressant plutôt à l'avènement de leurs élèves qu'au salaire convenu par terme. Mais, C. O. Point, le dit fort bien, nos convents n'enseignent pas suffisamment de français aux futures institutrices, c'est un défaut à corriger. Ne reculez pas devant le devoir. Je comprends fort bien qu'il faut plus de courage, plus de sacrifices, plus d'ouvrage de la part du personnel de nos convents enseignants, mais il le faut et c'est tout, pour bien remplir son devoir, envers ses compatriotes.

D'abord, est-ce une raison suffisante pour pousser nos institutions à n'enseigner que peu de français, justement à cause que cette langue n'est pas exigée pour l'obtention du brevet? Et ce cas, où nos jeunes filles vont-elles apprendre leur langue maternelle? Autrement-dit, peut-on considérer instruite une jeune fille qui sort du convent avec la tête remplie d'arithmétique, de géographie, de botanique, de minéralogie, etc., toutes ces sciences ayant été assimilées en anglais, et incapable de faire une correspondance raisonnable dans sa propre langue?

D'un autre côté, il faut savoir que le tort, n'est pas tout du côté

des convents. Certains parents qu'on ne peut pas mieux, ne veillent pas à leur enfant qu'une ou deux années au plus pour la préparation au brevet. Nécessité malheureuse, il est vrai, pour les religieuses, les forçant d'aller au plus court. En tel cas, les bonnes soeurs font apprendre à la jeune fille ce qu'elle ne sait pas ou très peu, l'anglais, surtout celles de la campagne. Voilà, souvent, comment il arrive que nos filles, venues institutrices, ne savent pas du tout leur propre langue. La conséquence en est que l'école et les enfants en souffrent pour la part du français.

Quels moyens prendre pour faire disparaître cette anomalie qui a déjà duré trop longtemps? Tous comprennent qu'il faut instruire notre peuple. Mais comment? Notre peuple lit peu en général, surtout les articles de fond. C'est plutôt par le ministère de la parole que nous y parviendrons: les prêtres à leurs paroissiens, les hommes de professions à leurs clients, les bonnes soeurs aux parents venant leur confier leurs enfants dans le but d'en faire des maîtresses d'école.

Non seulement nous pouvons, mais nous devons cela à nos compatriotes, i.e. les éclairer sur la nécessité de faire des cours de français à leurs jeunes filles qui se destinent à la carrière de l'enseignement.

Par des moyens quelconques, il nous incombe de travailler au relèvement intellectuel de notre peuple. Le plus grand nombre n'ont pas eu, comme nous les professionnels, la chance d'une bonne éducation. A nous donc de les aider et les encourager à faire donner à leurs enfants avant tout un bon cours français. Nous sommes tous solidaires quand il s'agit des progrès intellectuels de notre race.

Je dois vous demander pardon. Me voilà à faire un cours presque de pédagogie. Je voulais simplement vous dire combien j'apprécie ceux qui ont le courage du dévouement vis-à-vis notre classe enseignante, vis-à-vis les meilleurs moyens à prendre pour arriver à bon résultat. Je vous réitère mes félicitations sincères.

Bien à Vous,  
X... ptre.

POUR MARIAGE et autres occasions commandez vos FLEURS à la PHARMACIE VAN WART

Gagna 11 lbs en 8 semaine. Aussi un ami. — écrit Susan Sakino. Des milliers disent que la Levure Ferruginée donne 5 à 15 lbs en 3 semaines. Peau blanche comme par magie. Troubles nerveux et constipation disparus. Demandez La Levure Ferruginée à votre pharmacien aujourd'hui. 240b.

### PENDANT LE MOIS DE SAINT-JOSEPH

Pendant le mois de saint Joseph, abonnez-vous à la "SAINTE-CROISADE", l'organe de la Pieuse Union Saint-Joseph. La "SAINTE-CROISADE" est une revue magnifiquement illustrée, paraissant tous les deux mois. Elle publie des articles éducatifs sur saint Joseph, des histoires captivantes, des légendes pieuses et la relation de faveurs prodigieuses obtenues par l'intercession de saint Joseph. La "SAINTE-CROISADE" est actuellement une des plus belles revues religieuses de son genre. L'abonnement n'est que de 50 cts., par année. Le prochain numéro paraîtra le 19 mars, le jour même de la fête de saint Joseph; il sera compté parmi les plus beaux parus jusqu'à date. N'allez pas perdre l'occasion de le lire; abonnez-vous dès maintenant. Adresse: "LA SAINTE-CROISADE" 96, Chemin Ste-Foy, Québec, 206-13m-4f.

QUESTIONS AMUSANTES  
Q—Quelle est la fleur qui dure quatre jours et quatre heures?  
R—Le pois de senteur (cent heures).  
Q—En musique quelle est la note la plus basse?  
R—Le sol.

Prevenez le Rachitisme  
QUAND le bébé commence à marcher il faut que ses os soient forts et droits. L'huile de foie de morue aide à leur bonne croissance. Donnez-la de la manière facile et agréable. Facile à digérer et à retenir.  
L'EMULSION SCOTT  
Produit des os droits.  
Scott & Bower, Toronto, Ont. 29-51

## Pourquoi Payer Si Cher POUR VOS CALENDRIERS?



Avec les Compliments de: GAGNON & THERIAULT Marchand Général EDMUNDSTON, N.-B.

February 1930  
\$6.50 le cent  
1 2 3 4 5 6 7 8  
9 10 11 12 13 14 15  
16 17 18 19 20 21 22  
23 24 25 26 27 28  
\$6.50 le cent

200 MODELES  
Parmi lesquels vous avez un grand choix à des prix variant de \$6.50 à \$20.00 le cent.

ENEZ EXAMINER NOS ECHANTILLONS IL VOUS PAIERA DE VOUS DEPLACER

A Edmundston, nous nous ferons un plaisir d'aller soumettre nos échantillons à domicile lorsqu'on nous en fera la demande.

ENCOURAGEZ UNE INSTITUTION LOCALE

LE MADAWASKA  
Téléphone 75, 75 Rue de l'Eglise. EDMUNDSTON, N.-B.